



Distr.
GENERALE

E/ECWA/7
2 juin 1974

ORIGINAL: ANGLAIS
FRANCAIS-ARABE

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'ASIE OCCIDENTALE
Première Session
Beyrouth, 3-8 juin 1974
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

SIEGE DE LA COMMISSION

Note du Secrétaire Exécutif

Les communications suivantes ont été échangées entre le Gouvernement Libanais et les Nations Unies, en ce qui concerne l'objet de ce point de l'ordre du jour.

1 - Note verbale du Ministère des Affaires Etrangères du Liban adressée à la Commission Economique pour l'Asie Occidentale, Référence No. 1006/8, en date du 19 mars 1974 :

"Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments au Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale et a l'honneur de l'informer que le Conseil des Ministres a décidé, en date du 27 février 1974, d'approuver l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 50.000 m², pour la construction d'un Centre de Conférences Internationales et des Bureaux de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale. De plus, le Conseil des Ministres a décidé, en principe, de prêter, sans intérêt, aux Nations Unies, la moitié des frais de construction du bâtiment destiné à la Commission Economique, à condition que la dite somme soit remboursée au trésor, par tranché annuelle.

Le Ministère saisit cette occasion, pour exprimer au Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale sa plus haute considération et son propre respect".

2 - Note verbale du Représentant Permanent du Liban auprès des Nations Unies au Secrétaire Général des Nations Unies, référence No. 84/201/10 b, en date du 19 mars 1974 :

"Le Représentant Permanent du Liban auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire Général des Nations Unies et, se référant à la note du Secrétaire Général No. 201/10 b/28 du 25 janvier 1974, a l'honneur de porter à sa connaissance que le Conseil des Ministres Libanais a décidé l'acquisition de nouvelles parcelles de terrain d'une superficie de 50.000 m² pour la construction d'un Centre de Conférences Internationales et des bureaux de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale.

Le Conseil des Ministres a en outre décidé, en principe, de prêter aux Nations Unies la moitié des sommes nécessaires à la construction du nouvel immeuble destiné à la Commission Economique sus-mentionnée.

Le Représentant Permanent du Liban auprès des Nations Unies soumet ces informations préliminaires à l'attention du Secrétaire Général et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération".

3 - Note verbale du Secrétaire Général des Nations Unies au Représentant Permanent du Liban auprès des Nations Unies, référence No. AD/122/Beyrouth, en date du 26 avril 1974 :

.../

"Le Secrétaire Général des Nations Unies présente ses compliments au Représentant Permanent du Liban auprès des Nations Unies et, se référant à la note du Secrétaire Général, du 26 février 1974, a l'honneur d'informer le Représentant Permanent que les Nations Unies ont à présent achevé une étude préliminaire au sujet des surfaces requises pour les bureaux des Nations Unies et de ses agences spécialisées établies actuellement à Beyrouth, ainsi que les besoins futurs de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale. La surface requise pour la Commission Economique pour l'Asie Occidentale est évaluée sur la base de certaines hypothèses qui tiennent compte de son futur développement et qu'il sera nécessaire de réexaminer à la suite de l'examen du programme de travail proposé à la première session de la Commission, au mois de juin.

Dans le cas où il serait décidé par les Autorités législatives compétentes des Nations Unies d'établir à Beyrouth le siège permanent de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale, les Nations Unies estiment nécessaire un bâtiment d'une superficie brute de 26.000 à 27.000 m². Le coût d'un tel bâtiment est estimé, sur une base préliminaire à approximativement 12 millions de dollars.

Dans sa lettre du 27 novembre 1972, adressée au Directeur du Bureau Economique et Social des Nations Unies à Beyrouth, et concernant ce projet, le Ministère des Affaires Etrangères demandait aux Nations Unies de fournir au Gouvernement libanais une liste détaillée des besoins des différents offices des Nations Unies en surface de bureaux et locaux de conférences nécessaires ainsi que des estimations de leur future expansion.

.../

"L'étude mentionnée ci-dessus fournit des informations préliminaires à ce sujet. Le Secrétaire Général a l'honneur d'envoyer ci-joint deux copies de ce rapport et de solliciter qu'elles soient transmises au Ministère des Affaires Etrangères, en réponse à sa demande".

4 - Seconde note verbale du Secrétaire Général des Nations Unies au Représentant Permanent du Liban, auprès des Nations Unies, référence No. AD/122/Beyrouth, en date du 26 avril 1974 :

"Le Secrétaire Général des Nations Unies présente ses compliments au Représentant Permanent du Liban auprès des Nations Unies et a l'honneur d'accuser réception de la note 84/20/10 b du 19 mars 1974, concernant les décisions du Conseil des Ministres, au sujet de l'acquisition d'un terrain destiné à la construction du Bureau de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale et du prêt consenti par le Gouvernement et couvrant la moitié des frais de construction.

Le Secrétaire Général prie le Représentant Permanent de transmettre au Conseil des Ministres l'assurance de la gratitude du Secrétaire Général pour cette offre généreuse.

Le Secrétaire Général a été informé que la Commission Economique pour l'Asie Occidentale avait reçu à ce sujet une note du Ministère des Affaires Etrangères, en date du 19 mars 1974, et qu'une réunion avait eu lieu le 19 avril 1974, au Palais Présidentiel, à laquelle participaient le Secrétaire Exécutif de la Commission, ainsi que les représentants du Ministère des Affaires Etrangères. Il a été indiqué qu'un certain

nombre d'additifs et de mises au point seront apportés à l'offre du Gouvernement au sujet du soutien financier qu'apportera le Gouvernement au siège temporaire et définitif de la Commission et des privilèges à accorder à la Commission et à son personnel.

"Le Secrétaire Général a l'honneur d'informer le Représentant Permanent que la question du Siège permanent de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale figure à l'ordre du jour provisoire de la première session de la conférence qui s'ouvrira le 3 juin 1974. Le Secrétaire Général serait reconnaissant au Gouvernement Libanais de l'informer avant le 3 juin, de tous les détails de l'offre du Gouvernement, pour que cette offre puisse être incluse dans l'examen par la Commission de ce point de son ordre du jour".

5 - Note verbale du Ministère des Affaires Etrangères du Liban à la Commission Economique pour l'Asie Occidentale, référence No. 855/8, en date du 4 mai 1974 :

"Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments au Bureau du Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale, et se référant au mémorandum de la Commission, en date du 28 février 1974, concernant le projet d'accord entre les Nations Unies et le Gouvernement Libanais, pour le Siège de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale, a l'honneur d'informer le Secrétaire Exécutif que le Gouvernement libanais accepte, en principe, le projet d'accord proposé, à condition d'insérer le paragraphe suivant dans le chapitre 38 :

.../

- c. sans porter atteinte au fonctionnement indépendant de la Commission Economique pour l'Asie Occidentale, le Gouvernement Libanais, peut, après consultation avec le Secrétaire Exécutif, prendre toutes mesures de précaution en ce qui concerne la sécurité nationale.

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour exprimer au Bureau du Secrétaire Exécutif pour l'Asie Occidentale, les sentiments de sa haute considération et de son profond respect".